



ANALYSE DE RISQUES

L'Association de l'AQHSST regroupe les multiples intervenants qui œuvrent en hygiène du travail, en SST, en ergonomie et en environnement. Elle a pour mission d'offrir des services d'information et de formation qui sont innovateurs, utiles et de qualité.

Pourquoi assister à cette formation?

Du simple point de vue légal (Obligations de l'employeur de la LSST, Devoirs de prévoyance et d'efficacité liés à la C-21, etc.), il incombe à toute organisation de planifier et mettre en œuvre un processus d'identification des dangers, d'évaluation du niveau de risque et de maîtrise des risques qui correspondent à ses besoins et aux conditions de son milieu de travail. Par conséquent, ce processus devrait être pro actif plutôt que réactifs.

D'ailleurs, ce processus est la prémisse de toutes opérations de travail d'une organisation. De fait, c'est l'«activité préalable» au démarrage d'une entreprise. D'où l'importance de bien exécuter ce processus.

Pour ce faire, le présent cours prend ses bases sur les meilleures pratiques de gestion des risques en milieu de travail, préconisées par des entreprises de classe mondiale qui sont des leaders en management de la santé sécurité au travail (SST) et au surplus, il s'appuie sur des référentiels internationaux en gestion de la SST (OSH Management System – ILO et OHSAS 18001).

À qui s'adresse cette formation?

Cette formation s'adresse aux ressources impliquées, ou qui aspirent à s'impliquer, dans un processus d'analyse de risques en milieu de travail. Aux termes de cette formation, les participants pourront bénéficier d'outils simples et efficaces qui répondront aux plus hauts standards de performance en management de risques.

Le formateur

Marc-André Simard, compte près de trente années d'expérience en management de la Santé Sécurité Environnement (SSE) et en gestion de projet, dans les secteurs de l'industrie lourde (alumineries et minières), des affaires municipales et du génie civil.

Au cours de ces trente années, il a entre autres occupé des postes de conseiller principal en SSE et de chef de service en SSE. C'est d'ailleurs par le biais de cette expérience qu'il aspire à vous guider dans le développement de vos compétences en matière d'identification, d'analyse et de maîtrise des risques au sein de votre entreprise.

Objectifs d'apprentissage:

1. Préciser le vocabulaire lié à l'analyse de risques;
2. Préciser les obligations de l'entreprise à l'égard de l'analyse et la gestion des risques;
3. Élaborer le registre des postes, soit la «prémisse» à l'analyse de risque;
4. Préciser les rôles et responsabilités des parties prenantes aux analyses de risques;
5. Distinguer les trois niveaux d'analyse de risques en milieu de travail;
6. Distinguer les différents types de grille d'analyse de risques;
7. Préciser et définir nos outils d'analyse et d'appréciation (évaluation) des risques, en fonction de notre réalité organisationnelle;
8. Décrire le processus d'identification des dangers et des risques du milieu de travail;
9. Hiérarchiser les mesures de contrôle et d'élimination des risques de notre milieu de travail;
10. Définir les programmes de gestion et de maîtrise des risques de notre organisation;
11. Développer un registre de risques, l'«outil de suivi» à privilégier.

Contenu de la formation

8h30 Ouverture de la session	
Modules de cours	<ol style="list-style-type: none">1. Cartographie du procédé et inventaire des tâches;2. Identification des dangers et des risques;3. Processus d'évaluation des risques;4. Gestion des risques et priorisation;5. Le registre de risques organisationnel;6. Ateliers et exercices pratiques;7. Partage de différents outils de management par le formateur (grilles d'analyse de risques, grilles d'appréciation du risque, registres de poste, etc.).

HORAIRE JOURNALIER

Accueil:	8h00
A.M.:	8h30 à 12h00
P.M.:	13h00 à 16h30
Pauses:	9h45 et 14h45



Coût de la formation:

Membre individuel: 270\$+tx	Membre étudiant: 160\$+tx
Membre employeur: 315\$+tx	Non-membre: 415\$+tx

Le tarif comprend les frais d'inscription, les pauses-santé, le repas et les notes de cours en version électronique seulement. Aucun remboursement après la date limite ne sera accepté en cas d'annulation.

Dans le cas de force majeure, des frais d'administration de 50 \$ seront chargés pour une annulation après la date limite. La force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté du participant. Le nombre de participants est limité aux 20 premiers inscrits avec présence aux membres de l'AQHSST.

Devenez membre de l'AQHSST à partir de 128.15 \$ (taxes en sus)



Cette formation vous donne droit à:
1 point du CCPSA(CRSP)
1 point du CCAHT(CRBOH)